

Rapport 2021



ECAR
1810

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention



SOMMAIRE

LES CHIFFRES-CLÉS 04

GRANDES LIGNES 06

08 ASSURANCE

Patrimoine bâti / Primes
Sinistres / Réassurance

16 PRÉVENTION

Communes / Subventions
Divers

20 INTERVENTION

Formation / Inspectorat
Bureau technique / Défense incendie
Régions

28 ADMINISTRATION

Cadre légal / Placements
Informatique / Durabilité

30 ORGANISATION

Chambre d'assurance immobilière
Collaborateurs / Experts externes

34 FINANCES

Résultats généraux

RAPPORT DE RÉVISION 36

BILAN 38

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 40

FLUX DE TRÉSORERIE 42

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 44

46 ANNEXES

Principes de présentation des comptes et d'évaluation
Informations sectorielles
Placements de capitaux
Hors exploitation
Annexes aux comptes annuels

2021 2020

BÂTIMENTS ASSURÉS

50'926 50'464

TAUX DE PRIME MOYEN

0.593 ‰ 0.643‰

RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

3.69‰ 3.48‰

SINISTRES FEU

192 232

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

6'103 742

DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

1.029‰ 0.123‰

CAPITAUX ASSURÉS

57.994mia 57.391mia

PRIMES ENCAISSÉES

34'435'088 36'889'673

FONDS DE RÉSERVE

213'846'555 199'557'525

DOMMAGES FEU

4'343'289 5'433'376

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

55'363'859 1'628'976

DOMMAGES TOTAUX

59'707'148 7'062'352

L'année 2021 aura été pour l'ECAP, comme pour beaucoup de Neuchâtelois, une année bien particulière. Les éléments de la nature et les vagues de Covid se sont succédé. Ils ont fortement influencé les activités et mis les collaborateurs à rude épreuve.

Jamais de mémoire d'établissement cantonal, autant d'événements météorologiques d'une telle violence n'avaient frappé le territoire. Grêle, crues et laves torrentielles, grêle à nouveau, montée des eaux et grêle encore. Du 21 juin au 28 juillet, 5700 sinistres ont frappé les propriétaires neuchâtelois causant des dommages pour plus de 55 millions de francs. Le résultat d'exploitation est ainsi fortement négatif. Sur le plan financier toutefois, grâce à ses réserves, ses couvertures de réassurance et surtout un bon rendement des placements, l'ECAP pourra surmonter cet exercice record sans grandes conséquences négatives. Il n'y a ainsi pas lieu d'envisager une augmentation des primes, pour autant que de tels épisodes ne deviennent pas monnaie courante. Il est toutefois à craindre que les changements climatiques associés à la densification des constructions et la vulnérabilité accrue des bâtiments n'engendrent des dommages croissants dans les prochaines années.

En termes d'organisation, les défis ont été tout autres. Avec un pic à plus de 1200 appels téléphoniques par jour, l'ensemble du personnel a été mobilisé à plusieurs reprises pour réceptionner et enregistrer les annonces de sinistres. L'équipe administrative a rapidement dû être renforcée par plusieurs stagiaires. Les 4 experts techniques internes ont heureusement pu s'appuyer sur plusieurs experts externes. Engagés pour réaliser les estimations de bâtiments, une partie d'entre eux ont été formés depuis quelques années pour intervenir ponctuellement pour l'analyse de sinistres. Ce ne sont ainsi pas moins de 11 experts qui ont pu être mobilisés en appui, à des taux d'activité variables. Grâce à une répartition géographique rigoureuse des secteurs les plus touchés, les assurés sinistrés ont rapidement pu avoir un premier contact avec la personne en charge de leur dossier. Un grand merci aux collaborateurs de leur

engagement. Merci également aux assurés de leur compréhension et de la patience dont ils ont fait preuve.

Le hasard faisant parfois bien les choses, l'année boursière s'est révélée bien meilleure qu'anticipée par les spécialistes. Malgré une stratégie toujours prudente, les rendements obtenus permettent de couvrir une part importante des indemnités dues suite aux sinistres de l'année. Ces excellents résultats sont à mettre en lien avec les efforts mis en œuvre par l'ECAP pour améliorer la durabilité de ses placements. Conscient des responsabilités découlant de la gestion de ses placements, l'établissement intègre désormais des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. Cette politique et ces engagements ont été exprimés, en 2021, dans une charte.

Le surplus d'activité lié aux sinistres a évidemment eu des impacts négatifs sur plusieurs projets en cours, notamment le remplacement du système informatique. Mais plusieurs autres chantiers ont avancé de façon très satisfaisante, en particulier la construction du nouveau centre de calcul du service informatique de l'entité neuchâteloise et la réalisation de la future piste d'entraînement de la Presta, à Couvet, destinée aux sapeurs-pompiers et à la protection civile.

Compte tenu du résultat technique de l'assurance et de la performance des placements, l'exercice se clôt par un excédent de produits de 3.917 millions de francs.

Au final, l'exercice 2021 restera dans les mémoires comme celui d'une sinistralité record qui aura permis à l'ECAP de pleinement jouer son rôle en faveur des propriétaires neuchâtelois.

Alain Ribaux

*Président de la
Chambre d'assurance
immobilière*



**Jean-Michel
Brunner**

*Directeur
de l'ECAP*



Note initiale

Dans le cadre de ses efforts de transparence et de communication, l'ECAP a choisi de fournir depuis 2020 son rapport de gestion uniquement sous forme digitale. De plus, afin de rendre l'accès aux informations plus attractif et fluide, celles-ci sont présentées sous forme d'un site web permettant une navigation aisée entre les différents thèmes et une recherche simple des données souhaitées. À celles et ceux à qui le papier demeure nécessaire, le site permet l'impression d'un document structuré proche des anciennes versions imprimées.



La sinistralité exceptionnelle de 2021 a montré toute la nécessité de constamment s'interroger sur l'organisation des ressources, les solutions d'assurance et de réassurance ainsi que sur le niveau des réserves financières. L'évolution des risques et du patrimoine assuré implique une adaptation permanente de l'ECAP pour pouvoir répondre au mieux aux besoins de ses clients lors de crises, tout en maintenant une taille d'organisation proportionnée dans les périodes plus calmes.

**LA CROISSANCE DU
NOMBRE DE BÂTIMENTS
A ÉTÉ DE 0.76% ENTRE
LE 1^{ER} JANVIER ET LE
31 DÉCEMBRE 2021.
CE CHIFFRE EST
SUPÉRIEUR À CELUI
DE 2020 (0.63%).**

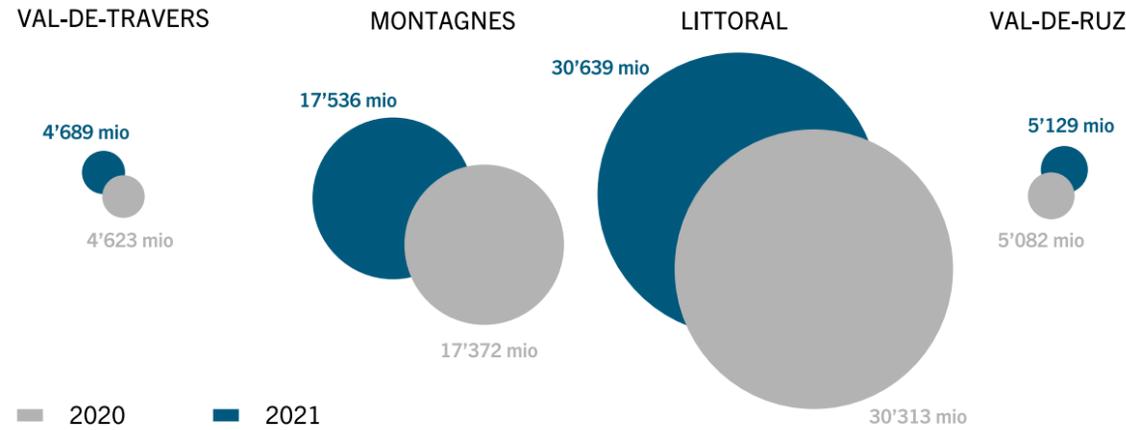
**LA VALEUR DU
PATRIMOINE ASSURÉ
PAR L'ECAP AU
31 DÉCEMBRE 2021
EST DE 57,99 MILLIARDS
DE FRANCS.**

PATRIMOINE BÂTI

La reprise du secteur de la construction apparaît au travers de l'augmentation du patrimoine bâti assuré par l'ECAP. La croissance du nombre de bâtiments a été de 0.76% entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Ce chiffre est supérieur à celui de 2020 (0.63%). Le nombre total de bâtiments assurés est de 50850 unités auxquels il convient d'ajouter 76 objets n'ayant pas encore été estimés. Cette augmentation est encore plus marquée en termes de valeur puisqu'elle atteint 1.05% (en 2020: 0.69%), mais elle reste toutefois bien inférieure à la hausse enregistrée en 2019, où elle dépassait 1.5%. Il est important de rappeler que la variation du capital assuré tient compte non seulement des constructions, transformations et démolitions, mais aussi des révisions de valeurs effectuées dans le cadre des estimations périodiques des bâtiments. La valeur du patrimoine assuré par l'ECAP au 31 décembre 2021 est de 57,99 mia de francs.



VALEUR DES BÂTIMENTS PAR RÉGION



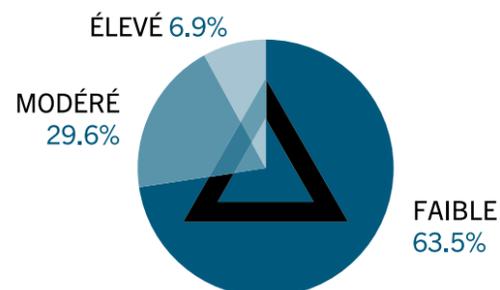
De manière plus détaillée, c'est le Val-de-Travers qui a connu la plus forte augmentation de valeur (+1.4%), alors que le Val-de-Ruz et les Montagnes se situent légèrement en-dessous de la moyenne cantonale. En nombre de bâtiments, le Littoral a enregistré la plus forte croissance avec 0.88% devant le Val-de-Travers (0.78%), le Val-de-Ruz (0.71%) et les Montagnes (0.57%).

Note: Dans cette statistique, les chiffres relatifs à Valangin sont inclus dans la région Littoral.

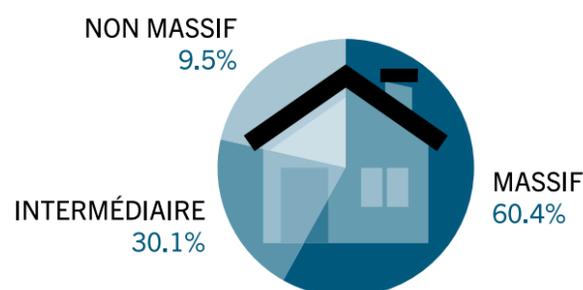
TYPES DE CONSTRUCTION ET CLASSES D'USAGE

La tarification de l'ECAP est fonction de la nature constructive du bâtiment et de son affectation. Depuis 2020, le nombre de catégories a été réduit. La répartition des bâtiments du canton au 31.12.2021 était la suivante:

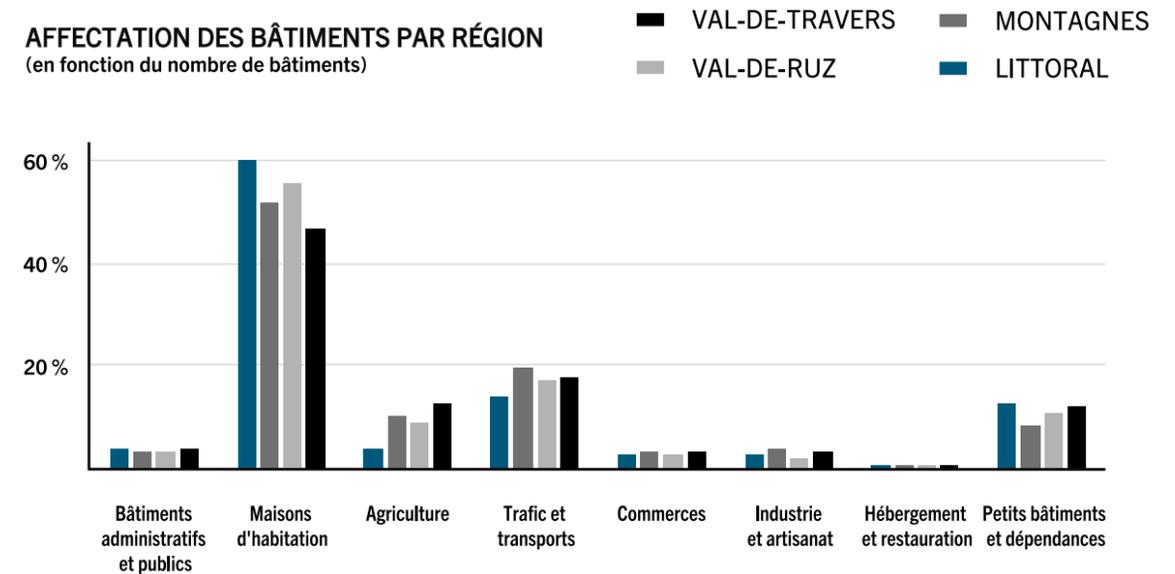
CLASSES DE RISQUE



TYPES DE CONSTRUCTION



AFFECTATION DES BÂTIMENTS PAR RÉGION (en fonction du nombre de bâtiments)



ESTIMATIONS

Malgré les vagues de Covid et l'engagement de près de la moitié des experts externes en appui au service des sinistres, le nombre d'estimations de bâtiments prévu en 2021 est considéré comme atteint. 6004 visites, sur 6100 escomptées, ont permis de respecter le tournus décennal, défini comme principe par la loi. Ces visites se répartissent comme suit:

Visites périodiques **5'209**
Après travaux **795**

PRIMES

Selon la décision de la Chambre d'assurance immobilière de novembre 2020, les primes de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un rabais de 20% de la prime de base. Budgété à 2.9 millions de francs, ce rabais s'est effectivement élevé à 2'883'496 francs. Il est appliqué aux primes annuelles comme aux primes partielles facturées en cours d'année.

Les primes encaissées en 2021 se sont montées à 34'435'088 francs, à raison de 11'658'033 francs pour la prime de base, compte tenu du rabais, 12'323'333 francs pour la prime de risque et 10'453'722 francs au titre de la contribution pour la prévention et la défense contre les dommages.

Au vu de la sinistralité de l'exercice, la Chambre d'assurance immobilière a logiquement décidé, lors de sa dernière séance de 2021, qu'il n'était pas possible d'octroyer un rabais pour les primes de 2022.

INDICE

Lors de sa séance du mois d'août 2021, la Chambre d'assurance immobilière a pris connaissance d'une hausse de l'indice des prix de la construction Mitteland, calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), d'environ un point par rapport à 2020. Elle a également constaté que les augmentations enregistrées sur le marché de la construction en lien avec une pénurie temporaire de matières premières n'avaient pas encore pleinement influencé l'indice de l'OFS et qu'il était difficile de juger du caractère durable ou temporaire de ces hausses. En conséquence, la Chambre a décidé de renoncer à une adaptation de l'indice ECAP. Son maintien à 118 permettra de garantir en 2022 une indemnisation des sinistres conforme aux prix du marché. Toutefois, si les tendances enregistrées devaient se confirmer, une adaptation de l'indice pourrait intervenir pour 2023.

SINISTRES

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Autant 2020 avait été une année favorable avec des dommages bien en-deçà de la moyenne des 10 dernières années, autant l'année écoulée affiche un record inverse. Même si les incendies (IN) ont provoqué des dégâts importants, ce sont les éléments naturels (EN) qui font de 2021 l'année de tous les records, tant en nombre de sinistres que d'indemnités dues. Avec un total de plus de 6694 cas annoncés dont 6103 reconnus, le nombre de sinistres dus aux intempéries s'approche des chiffres de 1999, année du passage de Lothar (6861 cas). Cet événement avait marqué les mémoires. Qu'en sera-t-il de 2021, dont les indemnités s'annoncent d'ores et déjà quatre fois plus élevées qu'en 1999?

Toutes causes de sinistres confondues, les dommages de 2021 avoisineront les 60 millions de francs, largement supérieurs aux chiffres de 2013, année calamiteuse sur le front des incendies et de la grêle (41.96 millions de dommages).



820'000

DOMMAGES INCENDIES

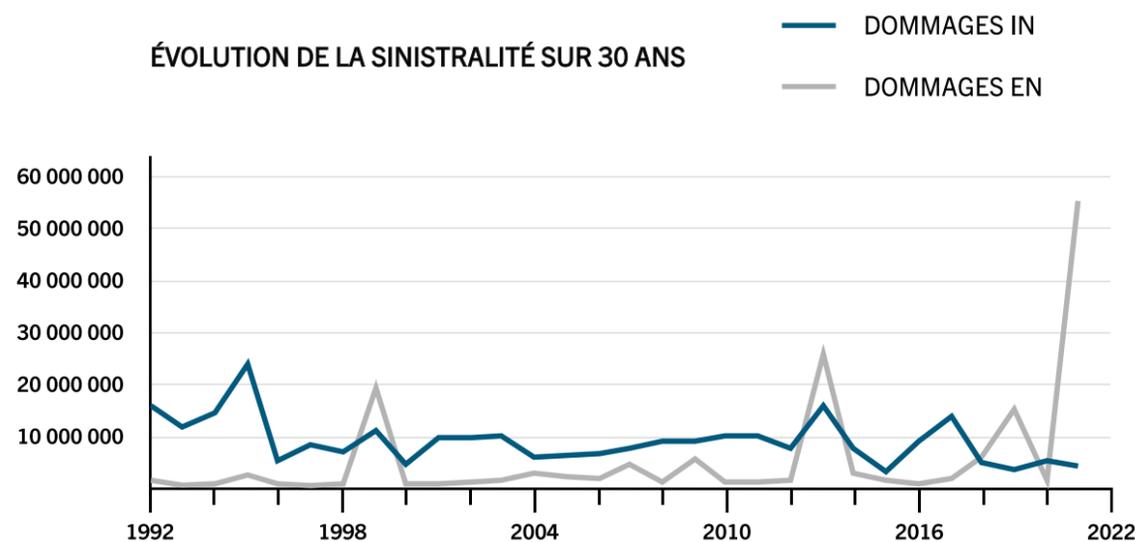
Des dommages pour 4'343'289 francs ont touché 192 bâtiments. Si le bilan des sinistres incendie est toujours trop élevé pour ceux qui en ont souffert, il n'en demeure pas moins que ces chiffres sont parmi les plus bas des 20 dernières années. Ils représentent en francs presque la moitié des dommages annuels moyens dus au feu survenus depuis 2002. C'est également 15% de cas en moins qu'en 2020. Seuls 5 incendies ont dépassé les 100'000 francs de dommages et parmi eux deux incendies dépasseront le million d'indemnités à La Chaux-de-Fonds et à Cortaillod.

Ils représentent à eux deux plus de la moitié des dommages annuels. Leur cause, à ce jour, n'a pas pu être éclaircie de manière formelle par la police forensique.

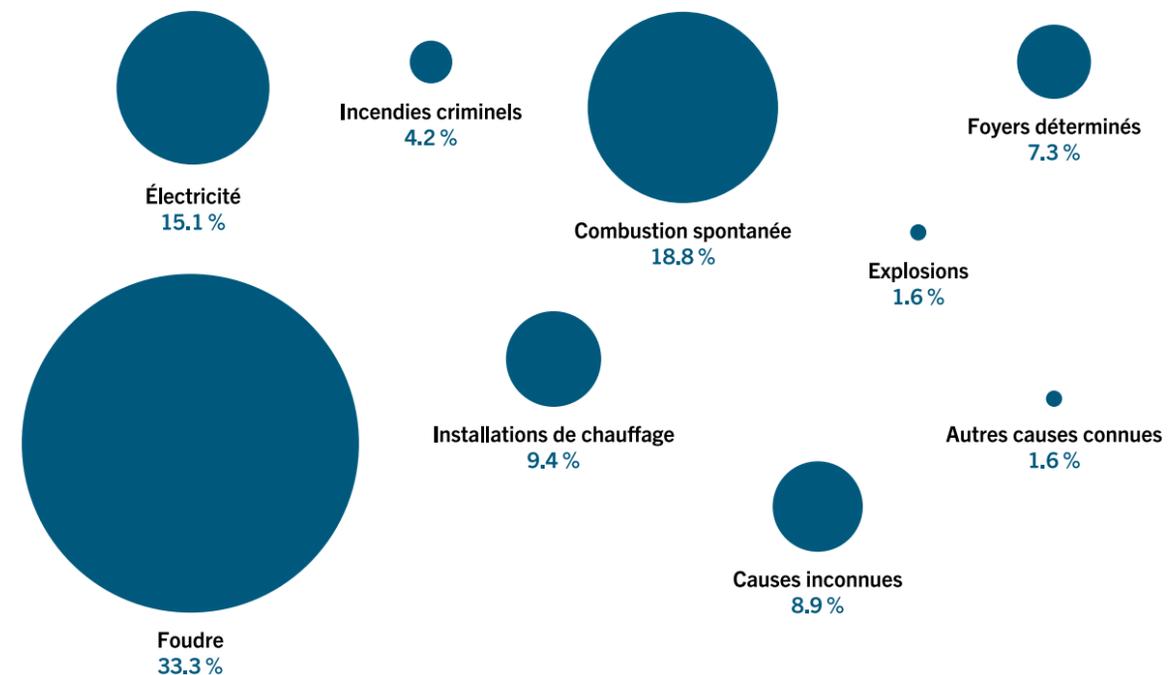
En valeur, les incendies ayant touché des bâtiments dédiés à l'habitation représentent 91.45% des dommages. Même si cette proportion est largement influencée par les deux principaux sinistres de l'année, cette catégorie d'usage constitue plus de 80% des cas de sinistres dus au feu.

L'analyse des causes met en évidence la prépondérance des cas de foudre dans l'origine des sinistres. Bien que ceux-ci soient classés comme dommages dus aux incendies et non aux éléments de la nature, selon les statistiques fédérales, ils témoignent des conditions météorologiques extrêmes qui ont prévalu durant l'année. Ils ne représentent toutefois que 3.7% des indemnités. Parmi les causes d'incendie élucidées, 36 cas concernent des feux de cuisine (combustion spontanée) qui ont provoqué pour plus de 820'000 francs de dommages.

ÉVOLUTION DE LA SINISTRALITÉ SUR 30 ANS



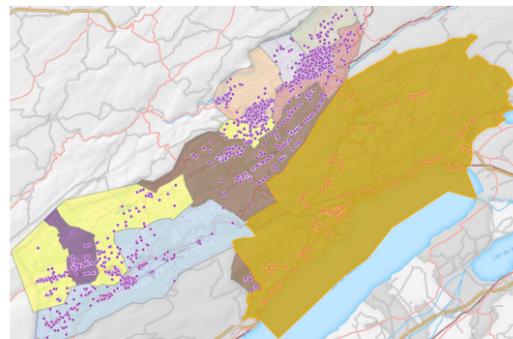
CAUSES DES INCENDIES EN 2020



55.36 MIO

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

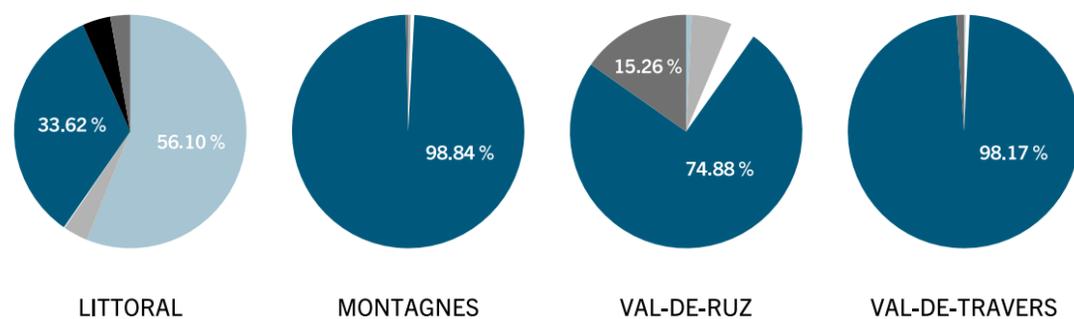
Plus que la violence d'un événement, c'est la succession d'épisodes d'intempéries très violentes qui marque l'année 2021, dans toute la Suisse. Les dommages dus principalement à la grêle et aux inondations coûteront aux 19 ECAs plus d'un milliard de francs. Outre Neuchâtel, les cantons d'Argovie, Berne, Fribourg, Lucerne, Schaffhouse, Zoug et Zurich ont été les plus touchés.



Sur le plan financier, les 55.36 millions de francs de dommages pourront être absorbés grâce à la réassurance et aux réserves. En ce qui concerne les collaborateurs, la situation a été et reste plus délicate. Contrairement à 2013, où, à la suite de la grêle, les cantons voisins avaient pu appuyer l'ECAP, en 2021, au vu de la sinistralité généralisée, l'ECAP n'a pu compter que sur ses propres ressources. Grâce à l'appui des experts externes, dont certains ont fortement augmenté leur temps consacré à l'ECAP, le travail a pu être réparti entre une quinzaine d'experts. Il n'en demeure pas moins que de nombreux assurés ont dû faire preuve de patience, même si un premier contact a toujours été établi dans les jours suivants les sinistres. Le recours au guichet cartographique du canton (SITN) a permis de définir des zones géographiques attribuées à chaque expert afin de rationaliser les déplacements et garantir une équité de traitement entre les assurés.

- GRÊLE
- CRUE
- INONDATION
- TEMPÊTE / OURAGAN
- RUISSELLEMENT
- GLISSEMENT / AUTRES

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS PAR RÉGION



RÉASSURANCE

En 2021, la réassurance contre les éléments naturels a pleinement joué son rôle de protection du capital de l'ECAP contre des événements extraordinaires. Avec une franchise de 7 millions de francs de dommages annuels, cette couverture n'intervient que rarement et seulement suite à des sinistres de grande ampleur. Avec des prestations qui devraient atteindre 29.5 millions de francs, soit le maximum contractuel, les indemnités de réassurance éviteront à l'ECAP de puiser de façon trop importante dans ses réserves.

Cette forte mise à contribution de la réassurance entraînera, dès 2022, une augmentation sensible de son coût.

En plus des versements de la réassurance, et pour la première fois depuis la création de la CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) en 1995, l'ECAP touchera des prestations de ce pool, tout comme les cantons de Lucerne et Zoug. Toutefois, en raison du montant très élevé des dommages dans ces deux cantons (près d'un demi-milliard de francs) l'ECAP sera en 2021 plus fortement contributrice que bénéficiaire de la solidarité intercantonale.

En ce qui concerne la réassurance contre les dommages dus aux incendie, les réorganisations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022 permettront une baisse d'environ 12% de son coût, en raison d'une diminution des frais administratifs, pour des couvertures demeurant inchangées.



CONTRÔLE UIR

Les contrats de réassurance conclus avec notre instance faïtière, l'Union intercantonale de réassurance (UIR), prévoient que chaque fois qu'un canton bénéficie de ses prestations, un contrôle de la tenue des dossiers et du bienfondé des indemnités octroyées doit intervenir dans l'année qui suit. Un tel audit s'était déroulé en septembre 2020 suite aux événements de Dombresson en 2019. L'UIR étant à nouveau sollicitée pour les sinistres de 2021, un contrôle aura à nouveau lieu en automne 2022.



L'année a à nouveau été perturbée par la crise sanitaire. Après l'annulation de plusieurs événements en 2020, différentes mesures ont été prises afin de pouvoir assurer au mieux les activités nécessaires, notamment en lien avec les commissions de police du feu, obligeant à mettre en place des solutions inédites.

COMMUNES

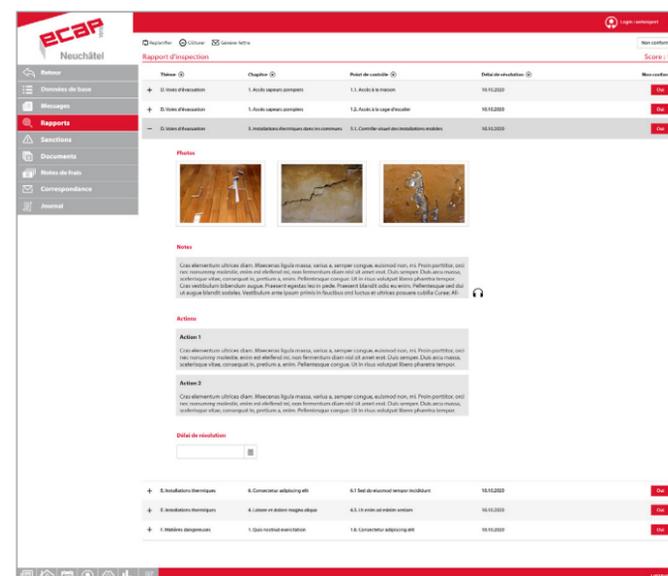
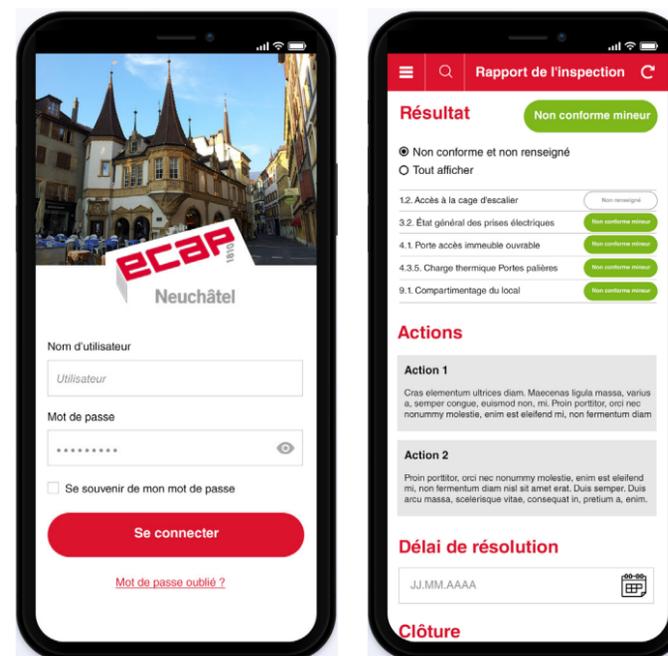
COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Le 28 janvier 2021, une visio-conférence est organisée à l'intention des chefs de dicastère de la sécurité, entrés en fonction au début de l'année. Cette réunion virtuelle a pour but de rappeler les exigences et responsabilités légales en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels. Elle vise aussi à mettre en évidence les conséquences concrètes, pour les communes et leur commission de police du feu, des changements entrés en vigueur une année auparavant. Elle permet enfin de présenter la première phase des travaux réalisés dans le cadre du développement de la solution d'accompagnement aux visites ECAPrev.

Au début du printemps, la situation sanitaire ne permettant toujours pas de réunir les commissaires communaux pour les traditionnelles assemblées annuelles, celles-ci sont également organisées à distance les 23, 25 et 30 mars à l'intention respectivement des communes des Montagnes, des Vallées et du Littoral. Malgré un format adapté, et notamment une partie technique plus informative que formative, ces assemblées ont connu une bonne fréquentation (plus de 130 connexions) et ont donné lieu à de nombreuses questions.

APRÈS L'ANNULATION DE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS EN 2020, DIFFÉRENTES MESURES ONT ÉTÉ PRISES AFIN DE POUVOIR ASSURER AU MIEUX LES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES, OBLIGEANT À METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS INÉDITES.

Au vu de l'évolution des contraintes liées aux réunions, les formations des commissaires initialement prévues en automne 2020, puis reportées en février 2021, se sont finalement déroulées à la fin du printemps, le 7, 8 et 10 juin 2021. Ces cours dits biennaux doivent permettre aux commissaires, et particulièrement à ceux nouvellement entrés en fonction, de disposer des connaissances de base pour effectuer les visites de conformité des bâtiments de leur commune. À cet effet, la formation aborde aussi bien des thèmes légaux et organisationnels que des sujets techniques en lien avec les situations susceptibles d'être rencontrées dans leur activités.



ECAPREV

La plateforme d'appui à la visite des bâtiments par les commissions de police du feu se concrétise. Une première étape a vu le jour en 2021 par la mise à disposition d'un prototype fonctionnel. Plusieurs commissaires, miliciens et professionnels, ont pu tester sur le terrain les fonctionnalités et l'ergonomie de la solution pendant quelques semaines. Les enseignements tirés de cette phase initiale de test ont permis d'affiner différents aspects du cahier des charges et d'améliorer les performances techniques de la plateforme. La deuxième étape consistera à développer la partie administrative, à savoir celle qui permettra la planification des visites, la génération des rapports, la rédaction de divers courriers tels que les convocations ou les décisions et, finalement, les statistiques. Sa réalisation interviendra en 2022.

1'252'681

SUBVENTIONS

Les subventions versées en 2021 concernent principalement des mesures de cloisonnement, dont plusieurs relèvent encore de promesses faites avant août 2020, lorsque ces mesures étaient plus largement soutenues. Compte tenu des normes actuellement en vigueur, l'ECAP ne subventionne la réalisation de parois coupe-feu que dans le secteur agricole. Par contre, l'installation de portes palières coupe-feu, pour autant qu'elles ne soient pas exigées dans le permis de construire, reste une mesure largement subventionnée.

En 2021, les nouvelles promesses de subventions se montent à 1'252'681 francs dont 308'487 francs ont été versés durant l'exercice.

DIVERS

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

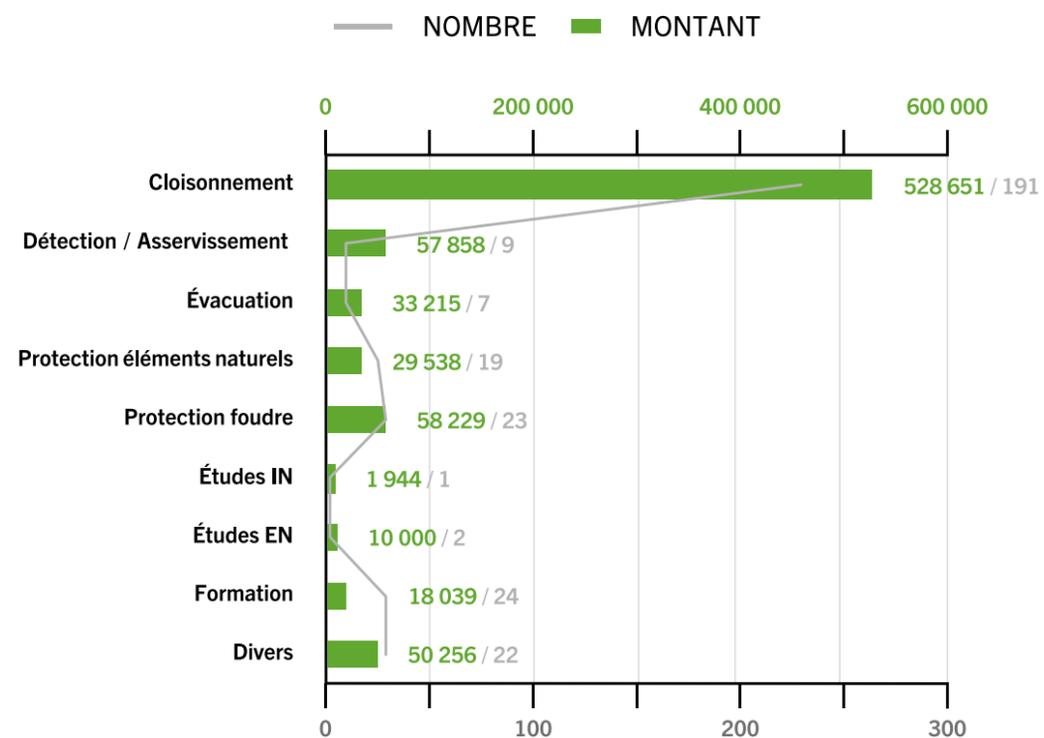
Outre les cours destinés aux commissions de police du feu, la traditionnelle campagne de sensibilisation dans les écoles, destinée aux élèves de 7^e Harmos a été reconduite en 2021. Programmée du 1^{er} février au 19 mars, elle a pu se dérouler normalement, au contraire de celle de 2020 qui avait été interrompue par l'arrivée du Covid. Elle a été l'occasion pour 81 classes, soit 1458 élèves, de se voir confrontés au risque d'incendie et d'acquérir les bons réflexes en cas de feu.

PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2021, les préavis rendus pour les demandes de permis de construire ont constitué une activité importante du secteur de la prévention et, dans une moindre mesure, de celui de l'intervention. En effet, si c'est en général la prévention contre les incendies qui requiert l'examen le plus approfondi des



SUBVENTIONS DE PRÉVENTION PAYÉES



dossiers, l'ECAP est également en charge de l'étude des demandes sous l'angle des dangers naturels et des adductions d'eau d'extinction.

Pour mémoire, les préavis de l'ECAP, sous forme de recommandations relatives aux éléments naturels, ne concernent que les dangers météorologiques. Les aspects gravitaires sont du ressort respectivement du service de l'aménagement du territoire, par le géologue cantonal pour les dangers géologiques et du service des ponts et chaussées pour les dangers liés aux crues et aux inondations.

PARATONNERRES

L'ECAP a terminé en 2021 une vaste campagne de contrôle des installations de protection contre la foudre dans tout le canton. Débutée en juillet 2020, elle s'est achevée en octobre 2021. 1825 installations ont fait l'objet d'une inspection visuelle. Selon les constats réalisés, les propriétaires seront avisés, cas échéant, des suites à donner et un rappel de la fréquence des contrôles leur sera adressé.

Les maîtres-mots de l'année 2021 auront été flexibilité et adaptation. Les vagues successives du Covid ont obligé les instances en charge des sapeurs-pompiers, à faire preuve de beaucoup de souplesse au gré de l'évolution de la situation sanitaire. Ainsi, la directive qui définit les principes régissant les mesures de protection en formation et en intervention ainsi que le déroulement des cours a dû être adaptée une dizaine de fois en cours d'année. Le bureau permanent des sapeurs-pompiers, qui regroupe les 4 commandants de région et l'inspecteur cantonal, s'est réuni à 10 reprises. La coordination entre les corps de sapeurs-pompiers pour garantir la disponibilité des personnels et la qualité des prestations s'est avérée être un sujet récurrent.

LES MAÎTRES-MOTS DE L'ANNÉE 2021 AURONT ÉTÉ FLEXIBILITÉ ET ADAPTATION.

AINSI, LA DIRECTIVE QUI DÉFINIT LES PRINCIPES RÉGISSANT LES MESURES DE PROTECTION EN FORMATION ET EN INTERVENTION AINSI QUE LE DÉROULEMENT DES COURS A DÛ ÊTRE ADAPTÉE UNE DIZAINE DE FOIS EN COURS D'ANNÉE.

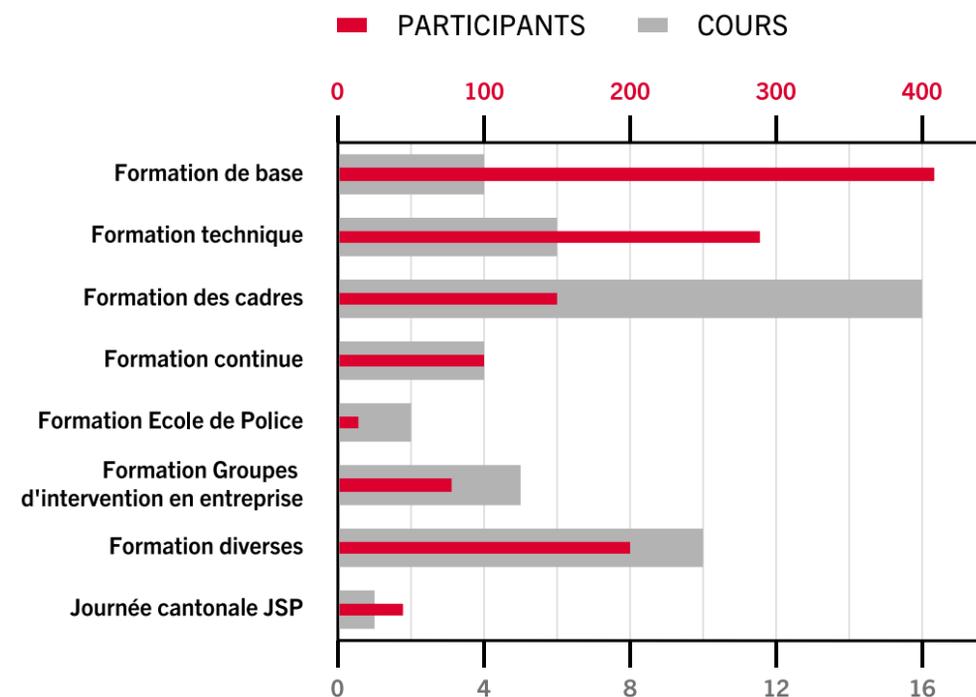
FORMATION

COURS

Après une année 2020 durant laquelle les activités de formation du Centre ont dû être fortement réduites en raison de la pandémie, l'exercice écoulé a pu retrouver un rythme presque normal. La mise en place d'un plan de protection strict a assuré la sécurité sanitaire des élèves et des instructeurs tout au long de l'année. Le bilan peut être résumé en 3 chiffres: 48 cours ont été organisés par l'ECAP, ils ont permis la formation de 820 élèves, représentant 1278 jours/homme de formation.

Aux 68 jours de cours sous l'égide de l'ECAP, il convient d'ajouter 21 cours pour lesquels l'Établissement a non seulement fourni les infrastructures en termes de locaux d'enseignement et d'installations techniques, mais aussi toute la logistique humaine et matérielle pour garantir le bon déroulement des formations. Il s'agit principalement des cours organisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et par l'Académie latine pour la formation des sapeurs-pompiers professionnels. Ces activités représentent 62 jours de cours pour presque 300 élèves totalisant 1030 jours/homme de formation.

FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ECAP



CONTAMINATION

Une demi-journée de formation particulière a été organisée le 28 mai à l'auditoire du centre de formation de Couvet. Elle avait pour thème les risques de contamination après un incendie. Visant un large public cette conférence a réuni des sapeurs-pompiers, des ambulanciers, des cadres de la PCi, ainsi que des membres de la police scientifique, de l'École des sciences criminelles, de la Haute école conservation-restauration ARC ainsi que des experts en sinistres de l'ECAP. En raison des mesures sanitaires, la représentation par entité a dû être restreinte pour respecter la limite de 50 personnes. Quatre orateurs ont informé les participants, issus de la Suisse romande et du Tessin, des risques de contamination par des substances dangereuses libérées lors d'un incendie.

PISTE D'INSTRUCTION

Les travaux de construction de la nouvelle piste d'instruction ont démarré dès le printemps. Conformément aux accords passés avec les associations de protection de la nature, l'une des premières étapes, dans le cadre des travaux de terrassement, a été l'aménagement de deux étangs destinés à remplacer le bassin de décantation des eaux qui s'était naturalisé au fil des ans. Diverses procédures de marchés publics ont été lancées et certaines ont pu être adjudgées, notamment la première étape de maçonnerie qui verra la construction des locaux au nord-ouest de la piste, comprenant des garages, des sanitaires et une infirmerie. Ce socle est destiné à accueillir le bâtiment avec les feux de gaz et les containers pour les feux de bois qui devraient pouvoir être mis en service en automne 2022.

INSPECTORAT

COSTRADIS

La commission stratégique de la défense incendie et des secours (Costradis) a siégé à 4 reprises durant l'année 2021. Lors de la séance du 25 février, les comptes 2020 des missions de secours ont été approuvés à

l'unanimité, avec un excédent de recettes de 268'880 francs qui est versé au fonds. À cette occasion, l'ECAP a présenté sa vision de l'évolution de la défense incendie dans le canton. La commission a validé le démarrage de 3 projets importants, à savoir, le développement d'un logiciel de gestion pour les régions et l'ECAP, la mise en place d'un processus d'achats centralisés et la recherche de l'uniformisation des soldes et indemnités.

Sur le plan financier, la commission a approuvé, au mois de septembre, le budget 2022 du fonds des missions de secours qui prévoit des charges par habitant de 9.83 francs, contre 8.96 l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la dissolution en 2020 du solde de la réserve chimique figurant au bilan.

La séance du mois de novembre a été consacrée à un rappel des conclusions du rapport ODIN (organisation de la défense incendie neuchâteloise), en particulier pour les conseillers communaux entrés en fonction au début de l'année.

MISSIONS DE SECOURS

L'ECAP assure, pour le compte des communes, la facturation des interventions réalisées sous l'égide des missions de secours. Cette activité inclut non seulement l'émission des factures sur la base des rapports d'intervention, mais aussi la gestion des oppositions et recours et la responsabilité du contentieux. En 2021, environ 300 factures ont été émises à ce titre pour un montant de plus de 680'000 francs.

En matière d'organisation et de répartition des missions, l'équipement et la formation du DPS2 de Val-de-Ruz (détachement de premiers secours) se sont poursuivis en 2021 pour lui permettre de pleinement jouer son rôle de centre d'intervention contre les feux de végétation dans le canton. Fort heureusement, les conditions climatiques de l'année n'ont pas nécessité son engagement.



PROMOTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

La campagne romande lancée en 2020 pour renforcer les effectifs s'est poursuivie durant cette année. Elle s'est concentrée sur la promotion de l'image des sapeurs-pompiers et leur valorisation auprès de leurs employeurs. Un label «Employeur partenaire» a été élaboré, qui permettra de valoriser les entreprises qui emploient des sapeurs-pompiers volontaires. Il mettra en valeur leur civisme et les avantages liés à la présence, au sein de leurs collaborateurs, de personnes formées à la maîtrise d'un sinistre.

Une journée romande de recrutement, le 4 novembre 2021 a permis, sur 6 sites du canton, de présenter l'activité de sapeurs-pompiers à plus de 180 personnes intéressées.

Dès 2022, le canton du Valais rejoindra les partenaires vaudois, fribourgeois, jurassiens et neuchâtelois dans le cadre de cette campagne. D'autres instances cantonales ont fait part d'un possible intérêt à s'associer à cette action.

SAPEURS POMPIERS





LOGICIEL DE GESTION

Suite au feu vert donné par la Costradis, les travaux d'analyse des besoins et de rédaction du cahier des charges de la future plateforme informatique des sapeurs-pompier neuchâtelois se sont poursuivis. Les représentants des quatre régions et de l'ECAP ont travaillé sur 13 thématiques allant des filières de formation, à la gestion du matériel ou de l'entretien des véhicules aux besoins d'informations de la CNU. Sur cette base, une étude des solutions existant sur le marché doit être finalisée afin de déterminer celles qui offrent le meilleur rapport coût/performance et leurs possibilités d'intégration avec les outils déjà utilisés par les différents partenaires.

BUREAU TECHNIQUE

DOSSIERS D'ALARME AUTOMATIQUES

Centralisée à la suite de la création de la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU), la gestion des dossiers d'alarmes automatiques, à savoir les installations de détection d'incendie et de gaz reliées à cette centrale, est assurée par le bureau technique de l'ECAP. Il s'agit de maintenir à jour les informations relatives aux près de 900 installations du canton, tant en ce qui concerne la configuration des locaux et leurs accès, l'éventuel stockage de produits dangereux ou les personnes de contact en cas d'alarme.

Ces données, initialement stockées en format papier, étaient remises au chef de détachement lors de toute intervention impliquant un bâtiment relié. En 2021, la digitalisation de ces dossiers a été menée à terme par le bureau technique. Désormais, en cas d'alarme, toutes ces informations sont directement à disposition des sapeurs-pompier engagés sur une tablette avec de nombreux autres renseignements leur permettant d'augmenter l'efficacité et la sécurité de l'intervention.

Au 31 décembre 2021, 880 dossiers d'alarmes automatiques sont gérés à l'ECAP.

SUBVENTIONS

DEFENSE INCENDIE

Les mesures d'amélioration de l'alimentation en eau d'extinction ont été soutenues à hauteur de 279'458 francs pour 80 mesures. Ce sont très majoritairement des collectivités publiques qui ont bénéficié de ces subventions, les principaux montants ayant été consacrés à la création de réserves incendie ou à l'augmentation du débit des hydrantes, notamment à La Côte-aux-Fées et aux Ponts-de-Martel.

371'437

En 2021, des promesses de subvention ont été faites pour 371'437 francs, dont un peu plus de 15% ont été versées durant l'année.

À ce jour, l'ECAP est également impliqué dans l'étude de plusieurs projets d'envergure, notamment sur l'est du Littoral et dans le secteur du Locle.

ACHATS CENTRALISÉS

Suite au mandat donné par la Costradis, les discussions exploratoires menées avec l'ECA du canton de Vaud sont entrées dans une phase de mise œuvre. En effet, l'ECA-VD dispose depuis de nombreuses années d'un centre technique et logistique (CTL) à Romanel-sur-Lausanne qui assure les achats de l'ensemble des matériels et véhicules des sapeurs-pompier vaudois. Neuchâtel n'ayant pas de la masse critique pour une telle infrastructure, un rapprochement avec le CTL s'avère profitable, tant en termes de coûts que de disponibilité des équipements. Une convention a été signée à fin 2021 avec l'ECA-VD pour la mise en place des procédures de commande et de livraison. Cette étape constitue un pas de plus dans la direction d'une rationalisation de la gestion des équipements et de la maîtrise des coûts.

RÉGIONS

Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires, en baisse depuis plusieurs années, semble s'être stabilisé en 2021. Une septantaine de personnes ont pu être incorporées, en particulier suite à la journée de recrutement de novembre 2020. Il est certain que les actions coordonnées entreprises par les régions et la Fédération cantonale, sous l'égide de l'ECAP, ont porté leurs fruits. Il reste néanmoins à faire perdurer ce rebond pour garantir à terme la sécurité de la population du canton à un coût supportable. Le dynamisme des deux sections de jeunes sapeurs-pompiers, à Val-de-Travers et sur le Littoral, qui comptent 42 membres réguliers à fin 2021, y contribuera également.

En 2021, le commandement des régions a été assumé comme suit:

Région Littoral

Commandant de région	It-col. Florian Chédel
----------------------	------------------------

Chef des sapeurs-pompiers volontaires	maj. Jean-Claude Bonvin
---------------------------------------	-------------------------

Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
----------------------	--------------------------

Région des Montagnes

Commandant de région	It-col. Thierry König
----------------------	-----------------------

Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Hervé Lara
---------------------------------------	-----------------



CADRE LÉGAL

RÉVISION DU RLAB

Entré en vigueur le 15 mars 2017, le règlement d'application de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments requérait quelques ajustements. L'élément déclencheur de cette révision a toutefois été une décision du Tribunal fédéral précisant les conditions de prise en charge de certains glissements de terrain dits permanents. Cette décision impactant possiblement tous les ECAs, il leur a été recommandé d'adapter leur cadre légal cantonal.

Cette occasion a été saisie pour simplifier les conditions requérant la conclusion d'une assurance provisoire en cas de travaux de construction, de transformation ou d'entretien. La limite d'annonce préalable est dorénavant fixée à 50'000 francs dans tous les cas. Parmi les quelques autres modifications ponctuelles, mais d'importance pour les assurés, il faut mentionner l'augmentation de la limite des indemnités supplémentaires pour frais de sauvegarde, d'élimination des décombres ou de décontamination. Celle-ci est désormais fixée à 15% de la valeur d'assurance et non plus 15% de l'indemnité.

Le nouveau règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

PLACEMENTS

Déjouant une fois de plus la plupart des pronostics, les marchés boursiers se sont étonnamment bien accommodés de la situation économique perturbée par les vagues de Covid. Même si une volatilité importante, issue de la nervosité des investisseurs et d'un risque global élevé, a fait peser beaucoup d'incertitudes durant l'ensemble de l'année, les marchés sont en définitive restés orientés très positivement. Les rendements obtenus sur les diverses catégories d'actifs ont été supérieurs aux attentes, en particulier sur les actions suisses et étrangères. Les bénéfices réalisés et non réalisés se montent à plus de 28.5 millions de francs, couvrant ainsi une

part importante des dommages de l'année à charge de l'ECAP.

Dès le premier janvier 2021, la mise en place de mandats balancés avec une allocation identique s'est poursuivie confirmant le bienfondé de cette stratégie en termes de comparabilité des mandats. L'allocation stratégique globale qui reste pratiquement identique depuis 2013, privilégie toujours la prudence, favorisant la protection du capital à la recherche du rendement.

Au chapitre des placements immobiliers, l'ECAP a acquis en fin d'année un immeuble de 28 appartements au centre-ville de La Chaux-de-Fonds, renforçant ainsi ses investissements dans les Montagnes neuchâteloises.

Durant l'année, le comité de placement s'est en particulier attelé à la mise en place de principes ESG pour les placements. Cet aspect est évoqué dans le chapitre consacré à la durabilité.

INFORMATIQUE

Le processus de digitalisation dans lequel l'ECAP est engagé a bien progressé en 2021. Il a pris quelque retard depuis le début de l'été, plusieurs collaborateurs impliqués dans le projet ayant été en priorité affectés au traitement des sinistres.

La mise en œuvre de la nouvelle plateforme qui renforce les liens entre les secteurs d'activités de l'établissement interviendra dans le courant de 2022. Elle impliquera une forte interconnexion entre les solutions de gestion des métiers de base de l'ECAP, le logiciel comptable, doté de fonctionnalités étendues et des outils tels que la GED (gestion électronique des documents), la BI (business Intelligence) et la gestion des envois de courriers physiques et numériques.

Parallèlement à cette migration majeure, divers chantiers relatifs à des applications destinées à des métiers spécifiques, Intervention et Prévention en particulier, sont en phase d'analyse ou de réalisation. Ces développements s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan directeur informatique entériné en 2018.

DURABILITÉ

Conscient de sa responsabilité en matière de durabilité, l'ECAP s'engage sur différents axes pour limiter son impact environnemental. C'est en priorité dans ses activités de placement que l'Établissement intègre des principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le choix de ses investissements. Pratiquant depuis plusieurs années un suivi de son positionnement en la matière, le Chambre d'assurance immobilière a entériné en 2021 une charte définissant son fonctionnement et ses intentions pour les années à venir.

Outre la conviction de son devoir sociétal face à ses assurés, l'ECAP a également pris en compte le fait que les entreprises intégrant les variables ESG dans leur modèle d'affaires ont une probabilité supérieure de générer des performances financières solides sur le long terme. À cet égard, l'amélioration du rating ESG des placements constitue donc aussi un élément important de la gestion des risques et de leur maîtrise.

PLACEMENTS MOBILIERS & IMMOBILIERS

La mise en œuvre de ces principes se traduit par différentes actions, tant auprès des mandataires en charge de la gestion des réserves de l'ECAP qu'auprès d'autres partenaires. C'est ainsi que l'ECAP est membre de la fondation Ethos aux côtés de plus de 230 investisseurs institutionnels. Il exerce, au travers d'Ethos, les droits de vote inhérents aux actions détenues en portefeuille. L'Établissement est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et a décidé d'adhérer à l'Ethos Engagement Pool International dès 2022. Ces programmes permettent d'entretenir un dialogue avec de nombreuses sociétés en vue de promouvoir des politiques de durabilité.

Les conditions fixées par l'ECAP à ses mandataires imposent une prise en compte des critères ESG en regard desquels une évaluation annuelle de la performance du portefeuille doit être réalisée. Cette démarche est relativement complexe, notamment en regard des diverses méthodologies appliquées

par les entreprises de notation, mais elle permet tout au moins de quantifier l'évolution de la durabilité du portefeuille.

Une analyse complète, menée par la Banque cantonale neuchâteloise, sur le portefeuille au 31 décembre 2021 met en évidence une amélioration du rating ESG par rapport à la performance de 2018, date de la dernière évaluation de l'ensemble du portefeuille. La notation globale passe de A à AA. L'empreinte carbone est de 102.79 pour un indice de référence de 118.20. Même si ces performances absolues doivent être considérées avec beaucoup de recul, elles n'en traduisent pas moins les fruits des efforts réalisés depuis quelques années pour accroître la durabilité des placements.

L'ECAP est également attentif à la gestion durable des immeubles qu'il détient en direct, même si la démarche appliquée n'est pas encore systématique. Outre la réalisation d'analyses énergétiques, un programme d'entretien et de rénovation des bâtiments est en cours. Isolation, installation de panneaux solaires ou raccordement à des centrales de chauffage à distance font partie des mesures mises en œuvre. Dans cet esprit, l'enveloppe de l'immeuble situé à la rue de la Fiaz 15 à La Chaux-de-Fonds va bénéficier d'une rénovation complète qui permettra d'en réduire l'empreinte écologique et d'améliorer le confort de ses locataires. Ce programme se poursuivra dans les années à venir, permettant ainsi d'appliquer les principes de durabilité définis et de garantir le maintien de la valeur des investissements immobiliers.



CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

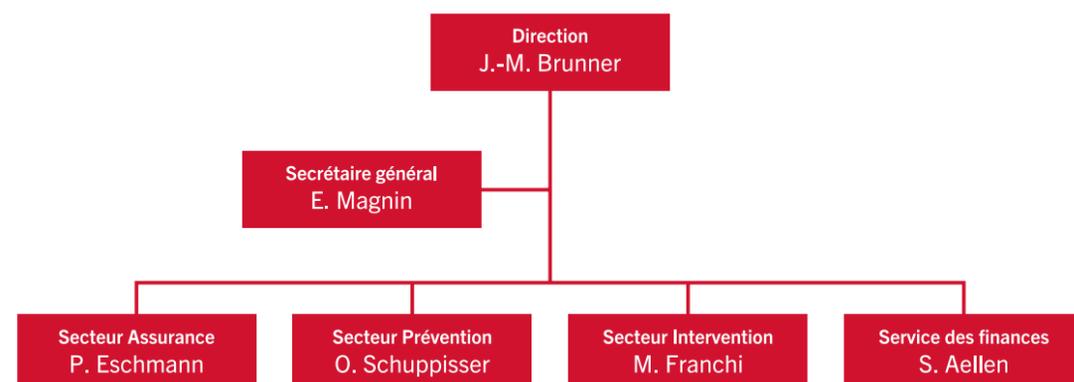
Au 31 décembre 2021, la composition de la Chambre d'assurance immobilière est la suivante:

Président	M. Alain Ribaux , conseiller d'État, Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Manuela Surdez , économiste, La Chaux-de-Fonds
Membres	Mme Katia Guillod , directrice de banque, Fontaines M. David Racheter , dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice M. Yanis Callandret , juriste, Neuchâtel M. Denis Clerc , anc. architecte communal, La Chaux-de-Fonds M. Thierry Grosjean , viculteur-encaveur, anc. Conseiller d'Etat, Auvernier

Le 6 décembre 2021, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination des membres de la Chambre d'assurance immobilière pour la législature 2022-2025. Les membres actuels ont été reconduits dans leur fonction, à l'exception de M. David Racheter dont le mandat arrive à échéance après 12 ans. Il sera remplacé dès le 1er janvier 2022 par Mme Valérie Patthey, également issue de la région Val-de-Travers.



ORGANISATION & COLLABORATEURS



DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur (*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général (*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Pascale Ecabert
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Secrétaire	Maryse Lebas (jusqu'au 31.01.2021)
Apprentie (2 ^e année)	Jade Hirschi

SERVICE DES FINANCES

Responsable financier (*)	Stéphane Aellen
Adjointe au responsable de service	Alina Bara Gonçalves
Comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi
Aide-comptable	Jenny Stauffer

SECTEUR ASSURANCE

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Cédric Richard, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Steve Hadorn
Gestionnaires de sinistres	Charlotte Durini Brigitte Louis (jusqu'au 31.01.2021) Noémie Giorgis
Gestionnaires de dossiers	Debora Zini Dominique Bärtschi Vanessa Maesano Isabelle Lebet Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique)

(*) Membres du comité de direction

SECTEUR PRÉVENTION

Responsable de secteur (*)	Olivier Schuppisser
Experts	Maurice Rion, responsable technique domaine IN Elisenda Bardina, responsable technique domaine EN Pierre-Yves Egli Fabian Profeta Isabelle Chalon

SECTEUR INTERVENTION

Responsable de secteur (*) et inspecteur cantonal	Maxime Franchi
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Formation	Lucien Dottori, responsable formation Bertrand Spiller Alexandre Fink Cédric Michel
Bureau technique	Francis Roth
Assistant technico-administratif	Dylan Javet
Collaboratrice administrative	Stéphanie Delay (jusqu'au 30.04.2021) Diana Hofmann (dès le 01.05.2021)
Logistique	Jean-Pierre Oppliger (jusqu'au 31.12.2021)

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

(*) Membres du comité de direction

**EXPERTS EXTERNES**

Yves Affolter	La Chaux-de-Fonds
Cédric Aklin	Neuchâtel
Thierry Bieler	Bevaix
Denis Bongini	Neuchâtel
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Catherine Grandjean	Auvernier (jusqu'au 31.03.2021)
Florence Hippenmeyer	Neuchâtel
Jacques Kaiser	Chézard
Olivier Kohli	Le Pâquier
Philippe Langel	La Chaux-de-Fonds
Delphine Liefroy	Bevaix
Vincent Mortilla	Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	Neuchâtel
Véronique Rebstein	La Chaux-de-Fonds
Christophe Saudan	Les Geneveys-sur-Coffrane
Bertrand Sigg	Saint-Aubin
Frédéric Soguel	Neuchâtel
Martine Urscheler Veillard	Peseux

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

L'assurance clôt sur une perte historique de 14.16 millions de francs, sensiblement supérieure à celle de 2013 (9.4 millions) qui avait vu se combiner grêle et incendies pour peser sur les comptes.

La Prévention et l'Intervention bouclent leurs exercices respectifs par un excédent de recettes, en partie dû au report, ou au retard, de certains projets.

La sinistralité exceptionnelle de l'exercice pèse évidemment sur le résultat global de l'établissement en 2021. Mais la performance, partiellement inespérée, des marchés financiers fait plus que compenser la charge des sinistres, permettant à l'ECAP de clore l'exercice par un résultat positif de 3.917 millions de francs.

ASSURANCE

Les seules indemnités de sinistres de l'année représentent 2.5 fois les primes encaissées et la perte de l'exercice est supérieure à la prime de base nette payée de manière égale par tous les propriétaires neuchâtelois. Toutefois grâce aux prestations de la réassurance, la charge nette des sinistres est limitée à 32.99 millions de francs.

En outre, divers frais supplémentaires viennent contribuer à ce résultat inédit dans l'histoire de l'établissement, dont les frais annexes pris en charge dans le cadre du sinistre de Cressier, de façon analogue à ce qui s'était fait lors des événements du Val-de-Ruz, et les charges importantes liées à la gestion des sinistres par des experts externes.

PRÉVENTION

Avec des produits en légère hausse, des charges globalement stables et des demandes de subventions en baisse, c'est un montant de 1.41 millions qui est attribué au fonds de la prévention. Ce résultat est influencé par la dissolution d'une partie des réserves (680'000 francs) constituées suite à l'octroi de promesses de subventions dont la réalisation

a été différée ou finalement abandonnée. La contribution aux instances faïtières est également influencée à la baisse par le report de dossiers n'ayant pu être avancés en raison de la crise sanitaire.

INTERVENTION

Les charges et produits de l'Intervention sont très proches de leur niveau de 2020. La reprise d'une activité de formation normale entraîne des charges légèrement supérieures au budget. Les produits des abonnements de raccordement de même que les locations de véhicules aux régions sont inférieurs aux prévisions alors que la contribution des assureurs privés est plus élevée.

En l'absence de pannes majeures, le développement du projet Presta II et la perspective de mise en service des premières installations à fin 2022 ont poussé à ne pas réaliser des adaptations ou des réparations sur les anciennes infrastructures. Il a ainsi été possible de renoncer à plusieurs dizaines de milliers de dépenses sans péjorer la qualité de l'instruction.

Compte tenu d'un prélèvement au fonds d'actions spéciales pour 56'760 francs relatif à deux réseaux d'adduction d'eau, l'attribution au fonds pour la lutte contre les dommages se monte à 1.277 millions de francs.

MISSIONS DE SECOURS

Malgré un nombre particulièrement élevé d'intervention en 2021, les charges des missions de secours sont en recul de 130'000 francs par rapport au budget. Deux facteurs expliquent majoritairement cette baisse. D'une part, la crise sanitaire a entraîné l'annulation de plusieurs cours fédéraux et d'autre part des livraisons de véhicules ont été reportées à 2022, diminuant d'autant les charges d'amortissement et de location.

Avec des produits en hausse de 100'000 francs, l'exercice se clôture par une



attribution nette au fonds des missions de secours de 79'170 francs alors que le budget prévoyait un prélèvement de 102'500 francs.

24.1 MIO

Le prélèvement, à l'occasion du renouvellement des véhicules d'interventions chimiques, du solde du «fonds chimique» hérité du Service la sécurité civile et militaire (SSCM) en 2013 contribue au bon résultat de l'exercice. La participation des communes, budgétée à 8.96 francs par habitant, est effectivement de 8.29 francs. Lors de sa séance du 24 février 2022, la Costradis a décidé de réduire les contributions facturées aux communes en 2022 de cet écart.

PLACEMENTS DES CAPITAUX

Le placement des capitaux - titres et immeubles - a dégagé en 2021 une

performance nette de 7.36%, par rapport à un indice de référence de 5.59%. Ce résultat de 24.1 millions englobe aussi bien les bénéfices réalisés (intérêts, dividendes ou loyers), que les bénéfices non réalisés (variations de cours de titres en portefeuille au 31.12.2021).

Les charges, outre de possibles pertes sur titres, comprennent principalement les honoraires des mandataires de l'ECAP (placements et gestion d'immeubles), les charges d'immeubles, (frais de gestion et d'entretien).

Après déduction d'une charge de 6.33 millions de francs comme complément à la provision pour variation de valeur, la contribution des placements au résultat net de l'ECAP est de 17.78 millions de francs.

Le montant des placements au 31.12.2021 s'élève à 351'251'594 francs. Divers projets immobiliers sont en cours de réalisation pour un peu plus de 9 millions de francs, à ce stade ils ne sont pas encore inclus dans le portefeuille des placements.

RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

Le nouvel organe de révision, entré en fonction pour le contrôle des comptes 2021, a réalisé un audit préalable du 22 au 25 novembre 2021. Celui-ci a principalement consisté à prendre connaissance de la structure comptable et des principaux dossiers en cours. Des sondages ont été également effectués quant à l'existence et l'application du système de contrôle interne, notamment dans les domaines des subventions, du traitement des sinistres et de la facturation des primes.

La révision des comptes 2021 s'est tenue du 21 au 25 février 2022.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 22 mars 2022, en présence de l'auditeur.



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A LA CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIERE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP), Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Il existe au 31 décembre 2021 un découvert technique auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) imputable à l'ECAP de CHF 4'904'187. Ce dernier fait l'objet d'une provision du même montant. Etant donné qu'une sortie de fonds en la matière est improbable, cette provision n'est à notre avis pas nécessaire et ne répond donc pas aux critères Swiss GAAP RPC.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA – Av. Léopold-Robert 75 – CH-2301 La Chaux-de-Fonds

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « motif de l'opinion avec réserve », une image fidèle de la situation financière ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB).

Autre information

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 15 mars 2021, une opinion d'audit sans réserve sur les comptes annuels 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 22 mars 2022

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

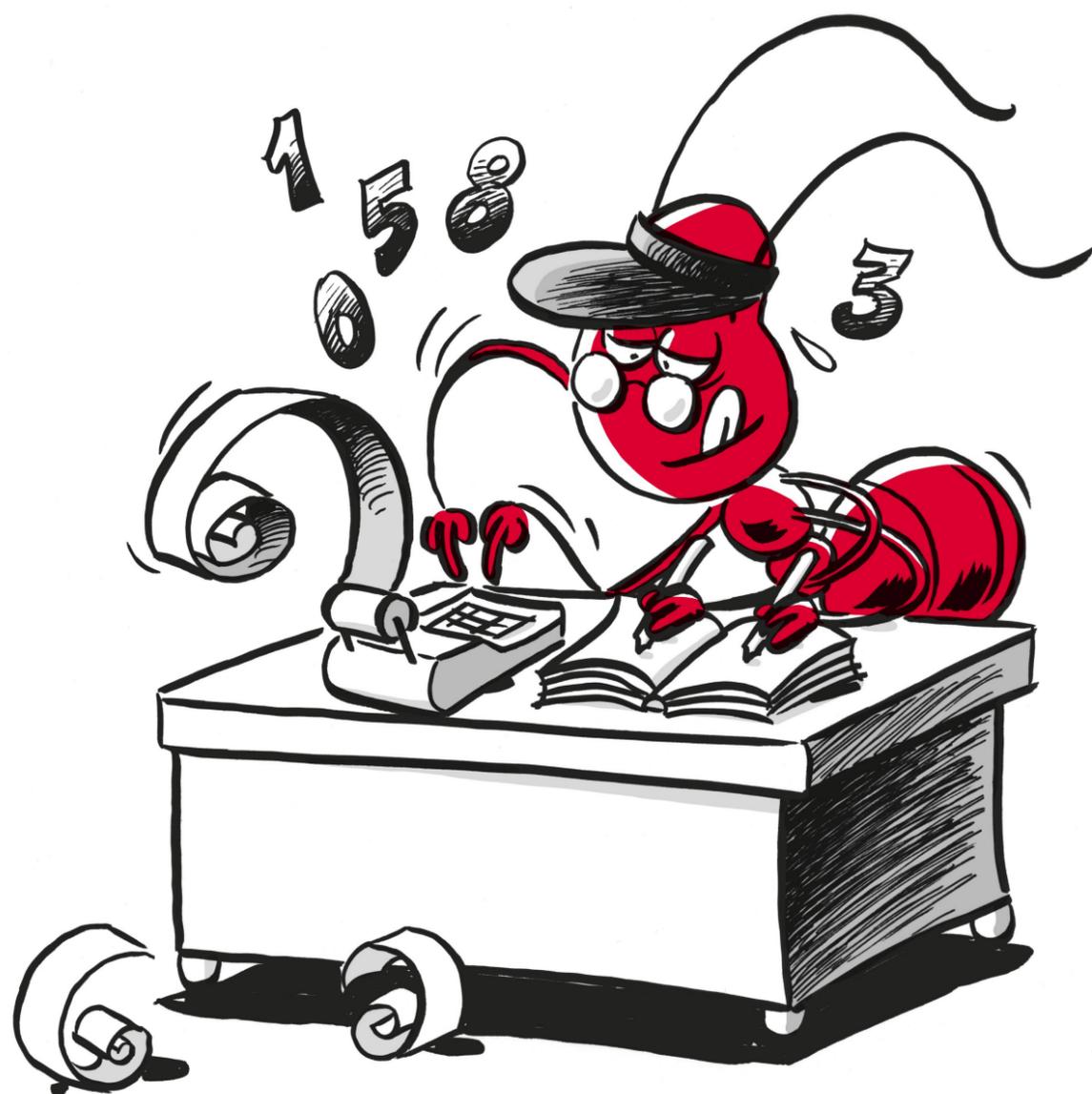
Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Alexandra Bioche
Expert-réviseur agréée

Annexes : - Comptes (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA – Av. Léopold-Robert 75 – CH-2301 La Chaux-de-Fonds





Chiffres en milliers de francs

Explications	31.12.2021	31.12.2020	Variation
--------------	------------	------------	-----------

ACTIF**ACTIFS IMMOBILISÉS**

Placements de capitaux	1	360 618	329 004	31 614
Participations	2	7 762	7 714	48
Immobilisations incorporelles	3	848	712	136
Immobilisations corporelles	3	10 386	9 494	892
Total actifs immobilisés		379 614	346 924	32 691

ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	1 618	686	932
Créances	5	1 853	1 387	466
Liquidités		25 952	29 230	-3 278
Total actifs circulants		29 422	31 303	-1 881
TOTAL ACTIF		409 036	378 227	30 810

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

Réserves provenant des bénéfices accumulés		213 847	199 558	14 289
Bénéfice net		3 917	14 289	-10 372
Total capitaux propres		217 763	213 847	3 917

CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	27 692	12 461	15 231
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	36 822	37 005	-183
Provisions non techniques	8	55 041	53 051	1 990
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	56 825	50 494	6 331
Passifs de régularisation	10	6 778	6 201	577
Dettes	11	8 115	5 168	2 947
Total capitaux étrangers		191 273	164 380	26 893
TOTAL PASSIF		409 036	378 227	30 810

Chiffres en milliers de francs

Explications	2021	2020	Variation
Produits des primes nettes d'assurance	23 999	26 591	-2 592
Primes de la réassurance	12 -3 248	-2 426	-821
Primes acquises pour propre compte	20 751	24 165	-3 413
Charges nettes des sinistres	13 -32 990	-6 568	-26 422
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14 3 132	-3 041	6 172
Charges d'exploitation	15 -5 048	-4 863	-185
Autres produits d'exploitation	15	23	-8
Autres charges d'exploitation	-25	-1	-23
Résultat technique	16 -14 164	9 715	-23 879
Produits pour la prévention	5 054	4 958	97
Charges pour la prévention	-3 644	-3 818	174
Variation des provisions non techniques pour la prévention	-1 410	-1 139	-271
Résultat pour la prévention des dommages	17 0	0	0
Produits pour l'intervention	8 251	7 940	311
Charges pour l'intervention	-6 974	-6 521	-453
Variation des provisions non techniques pour l'intervention	-1 277	-1 419	142
Résultat pour l'intervention	18 0	0	0
Produits pour les missions de secours	2 980	2 880	100
Charges pour les missions de secours	-2 901	-2 611	-289
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours	-79	-269	190
Résultat pour les missions de secours	19 0	0	0
Produits des placements de capitaux	20 28 502	20 426	8 075
Charges des placements de capitaux	21 -4 395	-9 386	4 991
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22 24 106	11 040	13 066
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23 -6 331	-6 041	-290
Résultat des placements de capitaux	17 775	5 000	12 776
Résultat d'exploitation	3 611	14 714	-11 103
Résultat hors exploitation	24 306	-425	731
BÉNÉFICE NET	3 917	14 289	-10 372





Chiffres en milliers de francs

2021

2020

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION

Bénéfice/Perte	3 917	14 289
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	3 488	9 044
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-24 195	-15 999
Amortissements sur immobilisations incorporelles	407	282
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 248	1 112
Variation des provisions techniques d'assurance	15 231	516
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-183	196
Variation des provisions non techniques	1 990	2 523
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6 331	6 041
Variation des créances	-466	420
Variation des actifs de régularisation	-932	-69
Variation des engagements	2 947	705
Variation des passifs de régularisation	577	580
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	10 360	19 639

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Investissements en placements de capitaux	-120 810	-290 169
Désinvestissements en placements de capitaux	109 903	265 765
Investissements en immobilisations incorporelles	-543	-699
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-2 623	-2 925
Désinvestissements en immobilisations corporelles	483	0
Investissements en participations	-48	-6
Désinvestissements en participations	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-13 638	-28 033

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	-3 278	-8 395

VARIATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie au 01.01	29 230	37 624
Somme des flux de trésorerie	-3 278	-8 395
TRÉSORERIE AU 31.12	25 952	29 230

Chiffres en milliers de francs

Total bénéfices accumulés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2021	213 847
Bénéfice net 2021	3 917
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2021	217 763





ANNEXES

GLOSSAIRE

RAPPORT DE GESTION
2021

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actifs et passifs, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2021	2020
EUR	1	1.0375	1.0821
USD	1	0.9129	0.8852
JPY	100	0.7923	0.8558
CAD	1	0.7238	0.6953
NOK	100	0.1035	0.1020
GBP	1	1.2332	1.2083
SGD	1	0.6764	0.6698
SEK	1	0.1008	0.1077
DKK	1	0.1395	0.1454
AUD	1	0.6631	0.6811
HKD	1	0.1170	0.1142

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

- **Titres**

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

- **Immeubles**

À l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

- **Constructions en cours**

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: 50 ans

Mobilier et installations: 5 ans

Gros véhicules de défense incendie: 12 ans

Petits véhicules de défense incendie: 8 ans

Véhicules missions de secours: Selon planification stratégique

Autres véhicules: 4 ans

Matériel informatique: 3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension CPCN (ex. Prévoyance.ne) incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.

- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2021	61 124	30 088	71 354	1 107	35 330	98 212	17 487	0	542	13 759	329 004
Entrées de valeur	3 960	6 659	5 600	2 634	4 215	20 637	13 857	0	842	62 406	120 810
Sorties de valeur	-6 657	-8 887	0	0	-1 845	-18 526	-8 669	0	-133	-65 186	-109 903
Bénéfices non réalisés	13 149	3 626	0	0	1 771	528	104	0	0	32	19 210
Pertes non réalisées	-65	-253	0	0	-134	-1 022	-697	0	0	-15	-2 186
Bénéfices réalisés	1 406	1 003	0	0	1 235	990	273	0	9	70	4 985
Pertes réalisées	-77	-37	0	0	-7	-90	-149	0	0	-942	-1 302
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2021	72 840	32 199	76 954	3 741	40 564	100 729	22 206	0	1 260	10 125	360 618

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2020	45 217	26 865	66 366	4 333	28 603	91 381	13 894	11 186	128	9 671	297 645
Entrées de valeur	29 025	36 885	3 831	605	4 598	18 384	15 490	0	440	180 909	290 169
Sorties de valeur	-16 627	-34 044	1 157	-3 831	-984	-11 808	-12 153	-11 186	-32	-176 257	-265 765
Bénéfices non réalisés	3 571	3 463	0	0	2 779	317	532	0	0	200	10 862
Pertes non réalisées	-100	-450	0	0	-433	-968	-342	0	0	-166	-2 458
Bénéfices réalisés	786	1 471	0	0	778	1 086	274	0	6	736	5 138
Pertes réalisées	-748	-4 103	0	0	-12	-181	-208	0	0	-1 334	-6 586
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2020	61 124	30 088	71 354	1 107	35 330	98 212	17 487	0	542	13 759	329 004

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2021	712	712	511	6 398	531	111	44	4	1 894	9 494
Valeur d'acquisition au 01.01.	1 298	1 298	1 023	8 534	1 356	327	60	230	2 245	13 776
Entrées de valeurs	543	543	49	248	1 052	35	0	0	1 239	2 623
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	-483	-483
Valeur d'acquisition au 31.12.	1 841	1 841	1 072	8 782	2 408	363	60	230	3 001	15 916
Ajustements cumulés au 01.01.	-586	-586	-511	-2 136	-825	-217	-16	-226	-351	-4 282
Amortissements	-407	-407	-81	-764	-163	-45	-12	-4	-179	-1 248
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-993	-993	-592	-2 901	-988	-262	-28	-230	-530	-5 530
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2021	848	848	480	5 881	1 420	101	32	0	2 471	10 385

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2020	295	295	615	5 048	128	129	3	9	1 749	7 680
Valeur d'acquisition au 01.01.	599	599	1 003	6 415	866	307	7	230	2 022	10 850
Entrées de valeurs	699	699	20	2 119	489	20	54	0	223	2 925
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	1 298	1 298	1 023	8 534	1 356	327	60	230	2 245	13 776
Ajustements cumulés au 01.01.	-304	-304	-387	-1 367	-739	-178	-4	-222	-273	-3 170
Amortissements	-282	-282	-124	-769	-86	-38	-12	-4	-79	-1 112
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-586	-586	-511	-2 136	-825	-217	-16	-226	-351	-4 282
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2020	712	712	511	6 398	531	111	44	4	1 894	9 494

02

2021 2020

Participations - chiffres en milliers de francs

7 762 7 714

L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

7 762 7 714

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

1 618 686

Mise de fonds POOL	1 081	0
Intérêts courus	431	501
Divers	106	185

05

Créances - chiffres en milliers de francs

1 853 1 387

Impôt anticipé	420	321
Créances primes	350	170
Créances diverses	1 083	897

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2021	Attributions	Utilisations	31.12.2021
Sinistres Feu bruts	8 505	104	0	8 609
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	8 410	104	0	8 514
Sinistres Eléments naturels bruts	3 141	44 528	0	47 669
- part de la réassurance	-1 991	0	-28 565	-30 556
Sinistres Eléments naturels nets	1 151	44 528	-28 565	17 113
Contribution nette à la CIREN	0	4 929	-2 864	2 065
Provision pour rabais sur prime	2 900	0	-2 900	0
Total	12 461	49 560	-34 329	27 692

	01.01.2020	Attributions	Utilisations	31.12.2020
Sinistres Feu bruts	8 264	241	0	8 505
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	8 169	241	0	8 410
Sinistres Eléments naturels bruts	7 940	0	-4 799	3 141
- part de la réassurance	-4 164	2 174	0	-1 991
Sinistres Eléments naturels nets	3 776	2 174	-4 799	1 151
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	0	2 900	0	2 900
Total	11 945	5 315	-4 799	12 461

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2021	6 249	15 738	15 018	37 005
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	-58	-6	-120	-183
Etat au 31.12.2021	6 191	15 732	14 898	36 822
Etat au 01.01.2020	6 404	15 335	15 069	36 809
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	403	0	403
Dissolutions	-155	0	-51	-207
Etat au 31.12.2020	6 249	15 738	15 018	37 005

Réserves nécessaires	2021	2020
Obligations envers la CIREN	15 732	15 738
Obligations statutaires envers l'UIR	6 191	6 249
Obligations envers le POOL	14 898	15 018
Total des réserves nécessaires	36 822	37 005
déjà en réserve selon bilan	-36 822	-37 005
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2021	Attributions	Dissolutions	31.12.2021
Fonds pour l'intervention	27 372	1 334	-40	28 666
Fonds pour la prévention	10 229	2 090	0	12 319
Fonds d'actions spéciales	1 981	1 500	-57	3 424
Provision promesses pour subventions	2 830	0	-680	2 150
Provision vacances et heures supplémentaires	82	24	0	106
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	6 866	0	-1 962	4 904
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 599	0	-299	1 300
	50 958	4 948	-3 037	52 870
Fonds des missions de secours	2 092	118	-39	2 172
Total	53 051	5 066	-3 076	55 041

	01.01.2020	Attributions	Dissolutions	31.12.2020
Fonds pour l'intervention	25 867	1 505	0	27 372
Fonds pour la prévention	9 259	969	0	10 229
Fonds d'actions spéciales	2 067	0	-86	1 981
Provision promesses pour subventions	2 660	170	0	2 830
Provision vacances et heures supplémentaires	115	0	-33	82
Provision Prévoyance.ne	6 866	0	0	6 866
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 870	0	-271	1 599
	48 704	2 644	-390	50 958
Fonds des missions de secours	1 823	269	0	2 092
Total	50 528	2 913	-390	53 051

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.21	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.21
50 494	6 331	0	0	56 825

01.01.20	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.20
44 453	6 041	0	0	50 494

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peut être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2021	71.84 %
Part des placements en francs suisses au 31.12.2021	93.95 %

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend:

- a de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40 % alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5 %.

Provision requise	15.35 %
Représentant un montant de	56 825
Provision à fin 2020	50 494

	2021	2020
Provision nécessaire au 31.12	-56 825	-50 494
déjà mis en réserve selon bilan	56 825	50 494
Provision manquante au 31.12	0	0

10

2021 2020

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

6 778 6 201

Primes encaissées d'avance	5 755	5 217
Passifs transitoires	1 023	983
Autres passifs transitoires	0	1

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

8 115 5 168

Engagements envers des organisations liées	40	166
OFROU	0	126
SSCM	40	40
Autres dettes	8 075	5 002
(dont dette LPP)	87	87

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-3 248 -2 426

UIR primes de réassurance Feu	-1 169	-1 144
UIR primes de réassurance éléments naturels	-1 720	-1 863
POOL mise de fonds	-1 065	-1 059
UIR bonus prime	706	1 639

13

	2021	2020
Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-32 990	-6 568
Charges nettes feu	-4 162	-5 402
Charges nettes éléments naturels	-61 335	-1 600
Produits de la réassurance	32 316	24
Recours sur sinistres	191	409

14

	2021	2020
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	3 132	-3 041
Provision rabais s/primes futures	2 900	-2 900
Provision CIREN	6	-403
Pool dommages sismiques	120	51
Engagement statutaire UIR	58	155
Participation au capital du Pool	48	56

15

	2021	2020
Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-5 048	-4 863
Pool technique	-1 727	-1 882
Pool administratif	-1 913	-1 725
Autres charges d'exploitation	-1 408	-1 256

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

	2021	2020	Variation
Résultat technique - chiffres en milliers de francs			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	23 999	26 591	-2 592
Primes de la réassurance	-3 248	-2 426	-821
Primes nettes d'assurance	20 751	24 165	-3 413
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3 971	-4 992	1 021
Part de la réassurance	0	1	-1
Charges nettes liées aux sinistres feu	-3 971	-4 991	1 020
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-61 335	-1 600	-59 735
Part de la réassurance	32 316	23	32 293
Charges nettes liées aux sinistres éléments naturels	-29 019	-1 577	-27 442
Total net des charges liées aux sinistres	-32 990	-6 568	-26 422
Modification des provisions techniques	2 900	-2 900	5 800
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	232	-141	372
Charges d'exploitation			
Salaires	-5 710	-5 374	-336
Charges sociales	-1 232	-1 235	2
Autres charges de personnel	3 302	3 001	301
Total des charges de personnel	-3 640	-3 608	-32
Charges des locaux	-196	-263	66
Charges d'administration	-364	-338	-26
Charges d'informatique	-848	-654	-194
Total des charges administratives	-1 408	-1 255	-153
Total des charges d'exploitation	-5 048	-4 863	-185
Autres produits d'exploitation	15	23	-8
Autres charges d'exploitation	-25	-1	-23
Résultat technique	-14 164	9 715	-23 879

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

2021 2020 Variation

Prévention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la prévention	4 944	4 862	83
Autres recettes	110	96	14
Total des produits	5 054	4 958	97
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-516	-618	102
Subsides pour mesures constructives et techniques	-794	-1 088	294
ECAPi	-22	-39	17
Frais prévention éléments naturels	-65	-90	25
Frais de personnel et administratifs	-2 247	-1 982	-264
Total des charges	-3 644	-3 818	174
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-2 090	-969	-1 121
Variation provision promesses pour subventions	680	-170	850
Total variation des provisions non techniques	-1 410	-1 139	-271
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

18

2021 2020 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la défense incendie	5 510	5 450	60
Contribution des assureurs privés	1 207	1 218	-11
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	530	519	11
Autres recettes	954	703	251
Total des produits	8 251	7 940	311
Charges			
Subventions véhicules	-544	-548	4
Subventions matériel	-283	-314	31
Subventions formation et équipement personnel	-1 272	-820	-452
Centrale d'alarme et d'engagement	-200	-200	0
Subventions pour les constructions et locaux	-303	-347	44
Subventions aux SIS et régions	-26	-26	0
Subvention pour adductions	-279	-442	163
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-1	-1	1
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-4	-24	20
Frais inspectorat	-26	-24	-2
Frais logistique	-913	-720	-194
Frais bureau technique	-337	-344	7
Frais informatique	-334	-270	-64
Frais de personnel et administratifs	-2 401	-2 419	17
Divers	-50	-22	-27
Total des charges	-6 974	-6 521	-453
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	57	86	-29
Ajustement au fonds pour l'intervention	-1 334	-1 505	170
Total variation des provisions non techniques	-1 277	-1 419	142
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

2021 2020 Variation

Chiffres en milliers de francs

	2021	2020	Variation
Produits			
Facturation aux communes	1 575	1 594	-19
Contribution Ofrou	580	582	-2
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	47	47	0
Facturation interventions	681	589	92
Contribution cantonale	50	50	0
Conventions diverses	15	0	15
Autres recettes	28	14	14
Total des produits	2 980	2 880	100
Charges			
Charges salariales	-1 536	-1 535	-1
Formation	-289	-83	-206
Mandat, étude et honoraires	-10	-27	17
Locaux	-121	-117	-4
Frais d'interventions	-32	-36	4
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	-50	0
Véhicules	-346	-225	-120
Equipement et matériel	-233	-265	33
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-97	-77	-20
Frais divers	-72	-80	8
Total des charges	-2 901	-2 611	-289
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-118	-269	151
Attribution / prélèvement au fonds des missions de secours réservé	39	0	39
Total variation des provisions non techniques	-79	-269	190
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

2021 2020

Produits des placements de capitaux	28 502	20 426
Produits des actions suisses		
Dividendes	761	428
Gains réalisés	644	358
Gains non réalisés	13 149	3 571
Produits des actions étrangères		
Dividendes	204	471
Gains réalisés	799	1 000
Gains non réalisés	3 626	3 463
Produits des immeubles		
Produits	4 306	4 427
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers		
Dividendes	452	397
Gains réalisés	783	380
Gains non réalisés	1 771	2 779
Produits des obligations suisses		
Produits des intérêts	949	1 050
Gains réalisés	41	36
Gains non réalisés	528	317

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2021	2020
Produits des obligations étrangères	377	806
Produits des intérêts	181	146
Gains réalisés	91	128
Gains non réalisés	104	532
Autres titres	0	0
Dividendes	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Prêts	9	6
Produits des intérêts	9	6
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	103	936
Produits des intérêts	-1	0
Gains réalisés	71	736
Gains non réalisés	32	200

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2021	2020
Charges sur placements de capitaux	-4 395	-9 386
Charges sur actions suisses	-141	-848
Pertes réalisées	-77	-748
Pertes non réalisées	-65	-100
Charges sur actions étrangères	-290	-4 552
Pertes réalisées	-37	-4 103
Pertes non réalisées	-253	-450
Charges sur immeubles	-908	-342
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-908	-342
Charges sur fonds immobiliers	-141	-444
Pertes réalisées	-7	-12
Pertes non réalisées	-134	-433
Charges sur obligations suisses	-1 113	-1 149
Pertes réalisées	-90	-181
Pertes non réalisées	-1 022	-968
Charges sur obligations étrangères	-846	-550
Pertes réalisées	-149	-208
Pertes non réalisées	-697	-342
Autres titres	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2021	2020
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-179	-672
Pertes réalisées	-164	-506
Pertes non réalisées	-15	-166
Charges liées aux placements de capitaux	-778	-828
Frais gestion	-778	-828
Frais de transactions	0	0

22

Résultat des placements de capitaux
avant variation des provisions

	2021	2020
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	24 106	11 040
Résultat des actions suisses	14 413	3 509
Résultat des actions étrangères	4 339	382
Résultat des immeubles	3 398	4 085
Résultat des fonds immobiliers	2 865	3 112
Résultat des obligations suisses	406	255
Résultat des obligations étrangères	-469	255
Résultat des autres titres	0	0
Résultat des prêts	9	6
Résultat des liquidités	-76	264
Charges liées aux placements de capitaux	-778	-828

23

Variation des provisions pour risques liés
aux placements de capitaux

	2021	2020
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-6 331	-6 041

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2021	2020
Résultat hors exploitation	306	-425
Produits mandat salaires	0	28
Produits exceptionnels	0	46
Dissolution de la provision pour engagement de prévoyance	1 962	0
Redevance Etat (en application art. 89 LAB)	-156	-500
Attribution au fonds d'actions spéciales	-1 500	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

	2021 CHF (indice 118)	2020 CHF (indice 118)
Valeurs d'assurance - Incendie		
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2 600 000.00	2 600 000.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1 924 484.05	2 052 520.00
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	5 529 950.00	5 529 950.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	3 879 920.00	3 879 920.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2 611 020.00	2 611 020.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5 360 610.00	5 360 610.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6 768 700.00	6 768 700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2 555 000.00	2 555 000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	145 455.00	145 455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8 801 770.00	8 801 770.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3 775 000.00	3 775 000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2 737 560.51	2 737 560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3 543 845.00	3 543 845.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6 775 000.00	6 775 000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7 343 040.00	7 343 040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6 285 000.00	6 285 000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1 181 833.33	1 181 833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	9 975 147.12	8 641 559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1 068 000.00	1 068 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3 390 000.00	3 390 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3 195 000.00	3 195 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3 380 000.00	3 380 000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1 350 308.00	1 350 308.00
Total	94 176 643.01	92 971 091.16

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE**Forme juridique et but**

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: « CPCN ») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN (ex. Prévoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2020 de CPCN (connus lors de l'établissement des comptes)

	31.12.2020	31.12.2019	Évolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2 874 072 662.20	2 782 297 558.80	91 775 103.40
Avoirs de vieillesse des invalides du plan de base	120 656 198.75	116 930 778.35	3 725 420.40
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	7 498 911.60	6 818 147.35	680 764.25
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 002 227 772.55	2 906 046 484.50	96 181 288.05

La part du découvert technique au 01.01.2021 imputable à l'ECAP est de CHF 4'904'187 (01.01.2020: CHF 5'253'625).

L'évolution annuelle tient compte, en synthèse, de l'impact de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de liquidation partielle. La référence à la détermination du découvert est désormais le degré de couverture (31.12.2020: 76.6%) et non plus le taux de couverture (31.12.2019: 61.2%). Avec ce règlement, la CPCN a la possibilité de déduire la réserve de fluctuation de valeur (RFV) de la part non capitalisée des engagements pour déterminer son degré de couverture.

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est réduite d'autant passant au 31.12.2020 à CHF 4'904'187 (31.12.2019 CHF 5'253'625).

Si ces changements permettent cette réduction bienvenue du découvert, il est cependant à noter qu'à l'avenir la RFV n'absorbera plus les variations de résultat étant d'ores et déjà entièrement attribuées à la réduction du découvert technique.

Afin de parer à la volatilité potentielle future des marchés boursiers en relation aux effets de bord économiques liés au COVID, l'ECAP conserve au 31.12.2021, une provision pour les engagements de prévoyance égale au découvert technique.

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Deux litiges sont ouverts au 31.12.2021 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

FIL ROUGE 2021

Le fil rouge illustré de ce rapport est consacré à Dylan Merlos, alias Didoulet, artiste neuchâtelois de 29 ans, connu pour ses créations surprenantes. Il allie dans ses œuvres sa passion de la photographie et son goût pour les univers imaginaires.

IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch

Rédaction: ECAP Neuchâtel

Avril 2022



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel

T 032 889 62 22 | ecap@ne.ch

www.ecap-ne.ch